Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 4 (1895)
Heft: 50

Nachruf: Todes-Anzeige
Autor: Döpfner, J.

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Basel, den 14. Dezember 1895. — *Bâle, le 14 Décembre 1895.*

Erscheint Samstags. — № 50. — *Paraissant le Samedi.*

Abonnement:
Schweiz:
Fr. 5.— jährlich.
Fr. 2.— halbjährlich.
Ausland:
Unter Kreuzband
Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich.
Deutschland, Oesterreich und Italien:
Bei der Post abonnirt:
Fr. 5.— (Mk. 4.—) jährlich.
Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis

Inserate:
20 Cts per 1spaltige Petitzeile oder deren Raum.
Bei Wiederholungen entsprechenden Rabatt.
Vereinsmitglieder bezahlen die Hälfte.

Hôtel-Revue

Abonnements:
Pour la Suisse:
Fr. 5.— par an.
Fr. 3.— pour 6 mois.
Pour l'Etranger:
Envoi sous bande:
Fr. 7.50 par an.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie.
Abonnement postal:
Fr. 5.— par an.
Les sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:
20 cts. pour la petite ligne ou son espace.
Rabais en cas de répétition de la même annonce.
Les sociétaires payent moitié prix.

4. Jahrgang — 4me ANNÉE

Organ und Eigentum des **Schweizer Hotelier-Vereins.**

Organe et Propriété de la **Société Suisse des Hôteliers.**

Redaktion und Expedition: **Sternengasse No. 21, Basel.**
Telegramm-Adresse: **„Hôtelrevue Basel.“**

TÉLÉPHONE No. 1573.

Rédaction et Expédition: **Rue des Etoiles No. 21, Bâle.**
Adresse télégraphique: **„Hôtelrevue Bâle.“**

Todes-Anzeige.

Mit tiefem Bedauern erhalten wir die Nachricht, dass unser Mitglied

Herr Christen-Kesselbach

vom Hotel Bellevue in Andermatt

gestorben ist.

Indem wir Ihnen hievon Kenntnis geben, bitten wir Sie, dem Heimgegangenen ein liebevolles Andenken zu bewahren.

Namens des Vorstandes:
Der Präsident:
J. Döpfner.

Neujahrsgratulationen.

Schon vor vier Jahren ist in unserem Mitgliederkreise ein Anfang gemacht worden, sich durch Leistung eines freiwilligen Beitrages an die fachliche Fortbildungsschule von den ceremoniellen Neujahrsgratulationen zu entbinden. Wir laden nun unsere Herren Kollegen auch dieses Jahr ein, zu gleichem Zwecke einen beliebig grossen oder kleinen Beitrag zu Gunsten obgenannter Schule, welche diesen Herbst ihren dritten Kurs begonnen hat, an die Redaktion der „Hôtel-Revue“ in Basel einzusenden.

Die Spender werden in der „Hôtel-Revue“ veröffentlicht und betrachten sich diese damit von der Versendung von Neujahrsgratulationskarten entbunden.

Luzern, den 5. Dezember 1895.

Schweizer Hotelier-Verein.
Der Präsident:
J. Döpfner.

Souhaits de Nouvelle-Année.

Il y a quatre ans déjà, un certain nombre de nos sociétaires s'étaient décidés à se libérer de l'usage cérémonieux des félicitations du Jour de l'An moyennant le versement volontaire d'un montant quelconque à l'Ecole professionnelle. Cette année également nous croyons devoir inviter nos chers Collègues à bien vouloir envoyer à la Rédaction de l'„Hôtel-Revue“ toute somme qu'il leur plaira d'offrir en faveur de cette pratique institution, qui a ouvert cet automne son troisième cours.

Les noms des donateurs seront publiés dans l'„Hôtel-Revue“ et ces derniers peuvent, grâce à leur subside, se regarder comme exonérés de l'échange de cartes de félicitations à l'occasion du renouvellement de l'année.

Lucerne, le 5 décembre 1895.

Société Suisse des Hôteliers,
Le Président:
J. Dœpfner.

Vom 6. bis zum 13. Dezember eingegangen:
Reçu du 6 au 13 Décembre:

Herr	Berner F., Hotel Euler, Basel	Fr. 20
„	Döpfner J., Hotel St. Gotthard, Luzern	„ 20
„	Flück C., Hotel Drei Könige, Basel	„ 20
„	Giger J., für Hôtel du Lac, St. Moritz-Bad	„ 20
„	Hæfeli, Hotel Schwanen Luzern	„ 20
„	Müller G., Restaur. Bad. Bahnhof, Basel	„ 5
„	Otto P., Hotel Victoria, Basel	„ 15
„	Spatz J., Hôtel de Milan, Mailand	„ 20
„	Wegenstein F., Schweizerhof, Neuhausen	„ 20
„	Wehrle G., Hotel Central, Basel	„ 5
	Total	Fr. 165

Exposition Nationale Suisse Genève 1896.

Pavillon de l'Industrie hôtelière suisse.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 décembre 1895.

La séance est ouverte à 11.10 sous la présidence de M. Hermann Spahlinger.

43 membres sont présents, 8 se sont fait excuser.

1° M. le Président donne lecture du compte-rendu du Conseil d'administration, lequel est approuvé à l'unanimité.

2° M. Braun, Hôtel Richemond, à Genève, est confirmé à l'unanimité, dans les fonctions de membre du Comité.

3° Après une longue discussion l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité:

„L'assemblée générale, confiante dans les démarches faites par le Comité pour la nomination du gérant du Pavillon, lui donne pleins pouvoirs pour agir au mieux des intérêts de la Société.“

4° Propositions individuelles.

Personne ne demandant la parole la séance est levée à 12.45.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,
H. Flœgel.

Extrait du Compte-rendu du Conseil d'administration

présenté à l'Assemblée générale du 5 décembre 1895, à Genève.

Messieurs,

Nous croyons inutile de rappeler de nouveau l'origine de notre Société, l'envoi des statuts et des diverses circulaires vous ont suffisamment renseigné à ce sujet; qu'il nous soit permis cependant de dire en passant que son but n'a jamais été de fonder un hôtel modèle, comme divers journaux l'ont annoncé à tort.

Nous allons passer en revue les diverses phases de l'activité de la Société depuis sa fondation et vous soumettons les travaux de votre Comité.

Lors de la constitution de la Société les membres fondateurs ont exprimé le désir que les travaux fussent dirigés par un comité restreint et que celui-ci les répartisse de nouveau entre diverses commissions, aussi votre Comité a-t-il, dans ce but, consacré sa première séance à la nomination de ces diverses commissions, qui sont:

1° Construction, décoration et ameublement,
2° Installation du matériel,
3° Personnel,
4° Achat des provitions.
5° Achat des vins.

Les personnes faisant partie de cette dernière commission ont été désignées par les membres fondateurs de la Société.

Chacune de ces commissions a tenu un assez grand nombre de séances et grâce à leur activité nous pouvons vous présenter aujourd'hui un compte assez exact de notre situation.

Construction. Vous savez que les plans généraux de notre Pavillon avaient été acceptés par les membres fondateurs de notre Société; ces plans ont subi, dans leur distribution intérieure, quelques modifications indispensables à la réussite de notre entreprise; elles consistent dans le transfert des W. C. du 1e étage au rez-de-chaussée, et dans l'adjonction d'un appendice à la partie postérieure du Pavillon, devant servir à l'agrandissement de la cuisine.

Nous avons en outre reçu de l'Union des Sociétés suisses de développement une demande pour l'organisation et l'installation d'un bureau de renseignements dans notre Pavillon. Le local dont nous pourrions disposer à cet usage serait, au rez-de-chaussée, celui dans lequel nous comptions installer le concierge; outre les divers avantages qu'un tel bureau pourra nous procurer, nous aurions encore celui de supprimer un employé. Cette question est encore à l'étude et votre Comité espère la voir aboutir.

Le premier étage étant entièrement réservé au Comité du Groupe 23, le président de ce Comité aura peut-être l'obligeance de vous donner connaissance de son installation après notre assemblée générale.

Le forfait, comme prix de location de la construction, que nous avons avec MM. Grosset & Golay, architectes, se monte à fr. 54,400, y compris les changements que nous avons dû apporter à la dernière heure; dans le cas où nous voudrions devenir acquéreurs du Pavillon, nous aurions à payer à nos architectes une somme supplémentaire de fr. 13,250. M. Page, notaire à Genève, a rédigé la convention avec MM. Grosset & Golay; le Pavillon doit être fini et mis à notre disposition le 31 janvier prochain.

Décoration et ameublement. La décoration des plafonds et de certaines tentures murales nous coûtera fr. 2200, somme non comprise dans le forfait des architectes.

La société d'appareillage électrique, à Genève, est chargée de l'installation de notre éclairage, et la maison Ritter & Uhlmann, de Bâle, a bien voulu nous fournir en location, moyennant une somme unique de fr. 800, tous les appareils de luxe dont nous aurons besoin.

Votre Comité a mis la fourniture du mobilier en soumission par des articles qui ont paru dans le „Journal de Genève“, le „Bund“ et l'„Hôtel-Revue“. Deux offres seulement nous sont parvenues, l'une de la maison Weber, Collart & Cie., l'autre de la maison Bellamy, toutes deux à Genève. Ces deux maisons sont chargées de la fourniture du mobilier de notre Pavillon.

L'étoffe nécessaire à la confection des tentes de la galerie du restaurant a été mise gratuitement à notre disposition par la Maison Joost, Lauterburg & Cie., de Langnau, ce dont nous lui exprimons ici toute notre reconnaissance.

Les diverses parties de notre matériel nous seront fournies: l'orfèvrerie argentée, gratuitement par la maison Christofle & Cie. à Paris; la vaisselle et verrerie, location gratuite, par la maison Bordier, Reymond & Cie., à Genève; le fourneau de cuisine et ses accessoires, gratuitement, par la maison Wahl & Ferrière, à Genève; la batterie de cuisine, par MM. Forestier frères, à Genève; la lingerie par la maison Röthlisberger & Cie., à Berne.

Par ce qui précède vous pouvez voir, Messieurs, qu'en dehors de l'orfèvrerie, dont il n'existe pas de fabrique, en Suisse, tout ce dont nous avons besoin pour l'installation de notre Pavillon nous est fourni par des Maisons suisses.

Achat des vins. Cette commission a tenu plusieurs séances et nous tenons particulièrement à remercier ici MM. nos collègues, n'habitant pas Genève, qui ont bien voulu se charger de ces fonctions délicates.

La liste des divers fournisseurs sera publiée plus tard, lorsqu'elle sera complète.